

SCAN-IT® Plus

LA-CO Industries, Inc.

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)
Date d'émission: 07/14/2015
Date de révision: 10/29/2015

Version: 1.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : SCAN-IT® Plus
Synonymes : SCAN-IT® Plus
Hard: Invisible Blue, Blue Moon, Emerald Green, Grasshopper Green, Orange Sherbert, Pink Lightning, Pink Marble, Red Cedar, Rust Brown, Tan Green, Watermelon Red
Medium: Blue Moon, Emerald Green, Grasshopper Green, Lemon Yellow, Lime Green, Moss Green, Orange Sherbert, Pumpkin, Pink Lightning, Pink Marble, Red Cedar, Rust Brown, Slate Gray, Tan Green, Watermelon Red
Soft: Blue Moon, Grasshopper Green, Lemon Yellow, Lime Green, Moss Green, Orange Sherbert, Pumpkin, Pink Lightning, Red Cedar, Rust Brown, Tan Green, Watermelon Red

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Marquage.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries, Inc.
1201 Pratt Boulevard
Elk Grove Village, IL. 60007-5746
Phone: (847) 956-7600
Fax: (847) 956-9885
E-mail: customer_service@laco.com



1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la norme général harmonisé

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

0.21 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Oral)

0.21 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Dermal)

0.41 pourcent du mélange se compose d'un ou de plusieurs éléments d'une toxicité sévère inconnue (Inhalation (Dust/Mist))

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

SCAN-IT® Plus

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification GHS-US
4-Methyl-7-diethylaminocoumarin	(n° CAS) 91-44-1	1.97 Invisible Blue, Soft Moss Green, Medium Moss Green 0.51 Soft Red Cedar, Soft Rust Brown, Medium Red Cedar, Medium Rust Brown, Hard Red Cedar, Hard Rust Brown 0.74 Soft Grasshopper Green, Medium Grasshopper Green, Hard Grasshopper Green 1.42 Medium Pink Marble 2.59 Medium Emerald Green, Hard Emerald Green 1.41 Hard Pink Marble	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
myristic acid	(n° CAS) 544-63-8	0.0004 – 1.64 Invisible Blue 0.0002 – 1.14 Soft Lemon Yellow, Medium Lemon Yellow 0.0003 – 1.23 Soft Watermelon Red, Soft Grasshopper Green, Medium Watermelon Red, Medium Grasshopper Green, Hard Watermelon Red, Hard Grasshopper Green 0.0003 – 1.25 Soft Pink Lightning, Soft Pumpkin, Medium Pumpkin, Hard Pink Lightning 0.0003 – 1.32 Soft Red Cedar, Medium Red Cedar, Hard Red Cedar 0.0003 – 1.22 Soft Moss Green, Medium Moss Green, Medium Orange Sherbert 0.0003 – 1.2 Soft Lime Green, Medium Lime Green 0.0003 – 1.35 Soft Blue Moon, Medium Blue Moon, Hard Blue Moon 0.0003 – 1.3 Soft Rust Brown, Medium Rust Brown, Hard Rust Brown 0.0003 – 1.28 Soft Orange Sherbert, Hard Orange Sherbert 0.0002 – 1.17 Soft Tan Green, Medium Tan Green, Hard Tan Green 0.0003 – 1.27 Medium Pink Lightning 0.0002 – 1.18 Medium Pink Marble, Medium Emerald Green, Hard Pink Marble, Hard Emerald Green 0.0003 – 1.56 Medium Slate Gray	Eye Irrit. 2A, H319
4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%)	(n° CAS) 2786-76-7	0.33 Soft Moss Green, Medium Moss Green	Skin Sens. 1, H317
Carbon black	(n° CAS) 1333-86-4	0.11 Medium Slate Gray	Carc. 2, H351

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau et au savon.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Faire vomir la victime. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après ingestion	: Grandes quantités : Diarrhée. Faiblesse.
-----------------------------------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune procédure spéciale n'est requise.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou d'explosion.
-------------------	--

SCAN-IT® Plus

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Aucune mesure de gestion des risques supplémentaires nécessaires.

6.1.2. Pour les secouristes

Procédures d'urgence : Aucune mesure de gestion des risques supplémentaires nécessaires.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucun(e).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et récolter comme tout solide.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Protéger du rayonnement solaire.

Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

Interdictions de stockage en commun : Matières incompatibles.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Marquage.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

SCAN-IT® Plus		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
myristic acid (544-63-8)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
4-Methyl-7-diethylaminocoumarin (91-44-1)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Carbon black (1333-86-4)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	3.5 mg/m ³
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Bronchitis

SCAN-IT® Plus

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Carbon black (1333-86-4)		
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	3.5 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	10 mg/m ³ (Fibres de carbone et de graphite; Poussière totale) 5 mg/m ³ (Fibres de carbone et de graphite; Poussière respirable) 3.5 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Équipement de protection individuelle	: Eviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Aucune sous utilisation normale.
Protection oculaire	: Aucune en utilisation normale.
Protection des voies respiratoires	: Aucune en utilisation normale.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Un marqueur de crayon comme solide.
Couleur	: Variable.
Odeur	: cireux.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 55 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 200 °C
Température d'auto-inflammation	: 240 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 0 %
---------------	-------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Aucun connu.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

SCAN-IT® Plus

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

myristic acid (544-63-8)	
DL50 orale rat	> 10000 mg/kg
4-Methyl-7-diethylaminocoumarin (91-44-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
ATE (cutané)	1100.000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (poussières, brouillard)	1.500 mg/l/4h
4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)	
DL50 orale rat	> 15000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 1580 mg/m ³ 4 h
Carbon black (1333-86-4)	
DL50 orale rat	> 8000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 4.6 mg/m ³ 4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé.

Carbon black (1333-86-4)	
Groupe IARC	2B - Cancérogène possible pour l'humain, Inhalation de poussière.
National Toxicology Program (NTP) Status	Non repris dans classe de carcinogénicité

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Symptômes/lésions après ingestion : Grandes quantités : Diarrhée. Faiblesse.

Voies d'exposition probables : Inhalation;Contact avec la peau et les yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

myristic acid (544-63-8)	
CL50 poisson 1	> 10000 mg/l 48 h
CE50 Daphnie 1	> 27 mg/l 16 h
4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)	
CL50 poisson 1	> 500 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	> 110 mg/l 48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

myristic acid (544-63-8)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	99 % 15 d
4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	0 % 28 d
Carbon black (1333-86-4)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.

SCAN-IT® Plus

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

myristic acid (544-63-8)	
Log Pow	5.2 (5.2 - 6.11)
4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)	
BCF poissons 1	53 l/kg
Log Pow	1.28

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences du DOT and TDG

Non réglementé pour le transport

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) :

Transport maritime

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) :

Transport aérien

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) :

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations États-Unis

myristic acid (544-63-8)
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis
4-Methyl-7-diethylaminocoumarin (91-44-1)
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis
4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis
Carbon black (1333-86-4)
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

15.2. Réglementations internationales

CANADA

myristic acid (544-63-8)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
4-Methyl-7-diethylaminocoumarin (91-44-1)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
Carbon black (1333-86-4)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Réglementations UE

myristic acid (544-63-8)
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)
4-Methyl-7-diethylaminocoumarin (91-44-1)
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

SCAN-IT® Plus

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Carbon black (1333-86-4)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Directives nationales

SCAN-IT® Plus

Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire CEE inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS).
Tous les ingrédients sont répertoriés dans les Toxic Substances Control Act (TSCA).
Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure des substances (DSL) ou non-Liste intérieure des substances (LES).

15.3. Les réglementations américaines

SCAN-IT® Plus

Réglementations nationales ou locales	Le noir de carbone présent dans ce produit est lié et n'est pas respirable. Californie prop. 65 avertissements ne sont pas tenus.
---------------------------------------	---

Carbon black (1333-86-4)

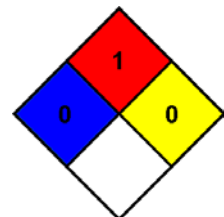
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	No significance risk level (NSRL)
Oui	Non	Non	Non	

Carbon black (1333-86-4)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement	: RUBRIQUE 15.
Sources des données	: ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists). European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database . Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition. National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition. OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard. TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html .
Abréviations et acronymes	: ATE: Acute Toxicity Estimate. CAS (Chemical Abstracts Service) number. CLP: Classification, Labelling, Packaging. EC50: Environmental Concentration associated with a response by 50% of the test population. GHS: Globally Harmonized System (of Classification and Labeling of Chemicals). LD50: Lethal Dose for 50% of the test population. OSHA: Occupational Safety & Health Administration. PBT: Persistent, Bioaccumulative, Toxic. TWA: Time Weight Average. TSCA: Toxic Substances Control Act.
Autres informations	: Aucun(e).
Danger pour la santé NFPA	: 0 - L'exposition dans des conditions d'incendie n'occasionnerait pas de danger supplémentaires aux matériaux combustibles ordinaires.
Danger d'incendie NFPA	: 1 - Doit être préchauffé avant que l'allumage ne puisse se produire.
Réactivité NFPA	: 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et pas réactif à l'eau.



Textes complet des phrases H:

Acute Tox. 4 (Dermal)

Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4

SCAN-IT® Plus

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H351	Susceptible de provoquer le cancer

SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC
6077 Frantz Rd.
Suite 206
Dublin, OH USA 43016
T 614-923-7472
www.redstonegrp.com

LACO NA GHS SDS French

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit